

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

---

### **Boralex annonce l'élection de ses administrateurs et les faits saillants de son assemblée annuelle des actionnaires**

**Montréal, le 6 mai 2020** - Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX: BLX) a tenu plus tôt ce matin sa première assemblée annuelle virtuelle des actionnaires. Au cours de cette rencontre dirigée par le président du conseil d'administration, M. Alain Rhéaume, les candidats proposés aux postes d'administrateurs ont été élus et l'ensemble des résolutions présentées ont été acceptés par les actionnaires. Le président et chef de la direction, M. Patrick Lemaire a présenté au cours de l'assemblée les faits saillants de l'exercice 2019 et du premier trimestre 2020. M. Lemaire a également présenté une mise à jour concernant les effets de la COVID-19 sur les activités et les employés de Boralex. Il a conclu en présentant les perspectives de développement de l'entreprise qui compte sur un important portefeuille de projets dans un secteur porteur et en rapide évolution. Voici les faits saillants de la rencontre.

#### **Faits saillants de l'allocution du président du Conseil d'administration**

M. Rhéaume a, dans un premier temps, salué le travail de l'équipe de direction et les employés de Boralex qui ont rapidement mis en place un plan de continuité dans le cadre de la COVID-19 afin d'assurer la poursuite des opérations, jugées essentielles par les gouvernements où Boralex a des actifs en exploitation, dans un cadre sécuritaire pour l'ensemble de ses employés et partenaires d'affaires. Il a ensuite poursuivi avec les différents points à l'ordre du jour de l'assemblée, notamment l'approbation de la résolution consultative dite « Say on Pay » acceptant l'approche de Boralex en matière de rémunération des membres de la haute direction, le tout tel que décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations.

#### **Faits saillants de l'allocution du président et chef de la direction**

M. Lemaire a, pour sa part, indiqué que Boralex avait fait des progrès rapide et remarquable en lien avec les quatre orientations stratégiques et les trois objectifs financiers du plan stratégique de la Société. M. Lemaire a d'ailleurs souligné la forte croissance des flux de trésorerie discrétionnaires de Boralex, lesquels ont plus que doublé par rapport à 2018, passant de 59 millions de dollars à 120 millions de dollars. M. Lemaire a également présenté les bénéfices provenant de 2 milliards de dollars de refinancements réalisés en 2019. Enfin il a mentionné qu'après 30 ans dans cette industrie, Boralex avait la maturité et l'expertise pour être un joueur important de la transition énergétique en cours, laquelle pourrait fort bien s'accélérer selon lui dépendamment des plans de relance économique des divers gouvernements où Boralex fait affaires.

#### **Élection des administrateurs**

Tous les candidats proposés dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, datée du 12 mars 2020, ont été élus administrateurs de Boralex. Le résultat du vote par scrutin a été le suivant :

Candidat(e)	Votes pour		Abstention	
	#	%	#	%
Patrick Lemaire	62 011 744	99,90 %	63 545	0,10 %
André Courville	61 827 409	99,60 %	247 880	0,40 %
Lise Croteau	60 757 240	97,88 %	1 318 049	2,12 %
Ghyslain Deschamps	62 051 204	99,96 %	24 085	0,04 %
Marie-Claude Dumas	61 816 699	99,58 %	258 590	0,42 %
Marie Giguère	61 827 482	99,60 %	247 807	0,40 %
Edward H. Kernaghan	52 323 771	84,29 %	9 751 518	15,71 %
Yves Rheault	60 572 830	97,58 %	1 502 459	2,42 %
Alain Rhéaume	61 877 704	99,68 %	197 585	0,32 %
Dany St-Pierre	61 820 969	99,59 %	254 320	0,41 %

Les résultats finaux du vote sur toutes les questions soumises au vote à l'assemblée annuelle seront déposés sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

## À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie - éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis 30 ans. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX. Pour de plus amples renseignements, visitez [www.boralex.com](http://www.boralex.com) ou [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Suivez-nous sur Facebook, LinkedIn et Twitter.

## Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, aux objectifs financiers et aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le *Chemin de croissance* de la Société constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en

exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

## Combiné - Mesure non conforme aux IFRS

Le Combiné (« Combiné ») présenté ci-dessus ainsi que dans le rapport de gestion de la Société résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations. Les Participations représentent des investissements significatifs de Boralex, et bien que les normes IFRS ne permettent pas de consolider leur information financière au sein de celle de Boralex, la Direction considère que le Combiné est une donnée utile pour évaluer la performance de la Société. Afin d'établir le Combiné, Boralex a d'abord préparé ses états financiers ainsi que ceux des Participations selon les normes IFRS. Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-Part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Boralex (allant de 50,00 % à 59,96 %) dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.). Veuillez consulter la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* pour de plus amples renseignements dans le rapport intermédiaire du premier trimestre de 2020.

- 30 -

## Renseignements :

### Médias

Isabelle Fontaine  
Directrice, affaires  
gouvernementales  
Boralex  
819-345-0043  
isabelle.fontaine@boralex.com

### Relations avec les investisseurs

Stéphane Milot  
Directeur,  
Relations avec les investisseurs  
Boralex  
514 213-1045  
Stephane.milot@boralex.com

Source : Boralex inc.